



Inscription B2 et STIC

Par **charming**, le **06/01/2008** à **02:28**

Bonjour, suite à une condamnation en correctionnel en septembre 2006, j'ai obtenu une condamnation de 4 mois avec sursis, un casier au B2 et une mention au stic. Quels recours puis-je avoir pour la suppression de ces mentions aux fichiers? Combien de temps faut-il attendre avant la suppression ?

merci de vos réponses.

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **11/01/2008** à **09:34**

Bonjour,

Il faut engager une requête devant le Tribunal correctionnel pour solliciter le retrait de ces mentions. A défaut, ces mentions restent. Mais il faudra justifier votre demande.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY
www.etchevery-avocat.com

Par **depatureauaux**, le **13/01/2008** à **11:03**

L'omission de la mention de votre condamnation au bulletin n°2 de votre casier judiciaire doit

être sollicitée devant la chambre correctionnelle qui a prononcée votre condamnation.

Vous devez un tant soit peu justifier des raisons qui vous poussent à solliciter une telle demande (nature de votre poste, concours administratifs en cours....).

Quant aux STIC, il s'agit d'un fichier informatisé interne des infractions, lequel est propre à la police.

La requête suscitée introduite devant le Tribunal Correctionnel n'efface pas la mention de votre infraction dans ce fichier.

Maître Ludovic Depatureaux

www.depatureaux-avocat.com